

FACTURE

N° 524994148 DU 19/02/25

// COPIE // Page: 1(1)

Client TA-A228734

JB TAXI JEROME BAYLE

1 RUE DES VIOLETTES

46270 FELZINS

Client payeur

TA-A228734

Tél 1 :

Tél 2 : 0622532703

Fax :

E-mail :

TVA UE :

JB TAXI JEROME BAYLE

1 RUE DES VIOLETTES

46270 FELZINS

Intervention n° : 8004582638

Date d'intervention : 18/02/25

Votre commande : TEL

Contact :

Notre contrat :

Cond. paiement : Comptant

FIA S.A.S au capital de 394940 euros
RCS Rodez 72B54
SUCCURSALE : bd Paul Ramadier - BP 3339
12033 RODEZ Cedex 9
Tél : 05.65.77.15.00 Fax : 05.65.42.62.07
Siret 778.116.988.00016 - APE 503 A
Merci d'adresser vos règlements à
FIA TSA 91204 CS 90601 Service clients
49106 ANGERS CEDEX 02

AD FIA
TSA 91204 49000 ANGERS
SIRET 778116988 00016
BNP IBAN FR7630004008130001106829251

Atelier : TAAX ATEL TAXI RODEZ

Réceptionnaire : PART-PRIV /B

N° Désignation matériel

Marque

N° de série / N° matériel

1 GRANDLAND

OPEL

OPEL GRANDLAND
GS-097-CW

Commentaires :

Date 1ère M.E.C/M.E.S :

Kilométrage/Heures/Etat : 62292

Prochaines interventions :

Type : CI int site P/I

Motif intervention : TAXI

Selon devis N° :

INTERVENTION SUR TAXIMETRE

Lg	Référence	Libellé	Quantité	UM	Prix	Remise	Montant
	Les vérifications périodiques des taximètres sont réalisées sous l'agrément d'AUTODISTRIBUTION SOGO N° 13.19.261.006.1 délivré le 01/01/2014 par la préfecture de Maine et Loire. Les installations sont réalisées sous l'approbation du système qualité d'AUTODISTRIBUTION SOGO délivré par le L.N.E N° 26635						
5	VP TARIF						
	EMBT1001	VISITE PERIODIQUE TAXI	1	FOR	89,00		89,00
10	EMBT1002	CHANGEMENT TARIF TAXIMETRE	1	FOR	59,00		59,00
		Total mission				148,00	

Base TVA	Taux	Montant TVA	Echéance au :	20/02/25
148,00	20,00 %	29,60	TOTAL H.T.	148,00
			TOTAL T.V.A.	29,60
			TOTAL T.T.C.	177,60

T.V.A. ACQUITEE SUR LES DEBITS

En cas de retard de paiement, indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
Aucun escompte pour paiement anticipé

Selon la LME du 04/08/08, toute échéance non respectée, donnera lieu de plein droit sans mise en demeure préalable, outre les frais judiciaires, à une pénalité de retard au taux d'intérêt pratiqué par la BCE majoré de 10 points.

VOIR NOS CONDITIONS DE VENTE AU VERSO.
CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :
Le vendeur conserve la propriété des matériels vendus, livrés et installés, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix en principal et accessoires. (Loi n°60.335 du 12.05.60)
N° Identification T.V.A. FR 95 778 116 988